



DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FICHE OPÉRATIONNELLE
DÉPARTEMENTALE

SUAP DÉNOMBREMENT

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
CADRE GÉNÉRAL	1
CADRE GÉNÉRAL	2
GLOSSAIRE	1
CTA - CODIS / ENGAGEMENT DES MOYENS	1
CTA - CODIS / INFORMATION	1
COS	1
RÉFÉRENCES	1
ANNEXES	1
PRINCIPE GÉNÉRAL DU DÉNOMBREMENT LORS D'INTERVENTION SANS VPCC	1
PRINCIPE GÉNÉRAL DU DÉNOMBREMENT LORS D'INTERVENTION AVEC VPCC	2
PRINCIPE GÉNÉRAL DU DÉNOMBREMENT LORS D'INTERVENTION NOVI	3
AFFECTATION DES OUTILS DU DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT DES VICTIMES	4
TABLEAU DE RENSEIGNEMENT DES VICTIMES	5
FICHE DÉNOMBREMENT	6
FICHE MISSION - CG DÉNOMBREMENT PRV	1
FICHE MISSION - CG DÉNOMBREMENT ÉVACUATION	1
FICHE MISSION - CGD AU COD	1
FICHE MISSION - OPÉRATEUR VPCC	2
FICHE MISSION - SP AU PRI	2
FICHE MISSION - OFFICIER RENSEIGNEMENT AU VPCC DSM	2
FICHE MISSION - CHEF DE SALLE CODIS	3
FICHE MISSION - INFIRMIER COORDINATEUR AU VPCC DSM	3
FICHE MISSION - FORCES DE L'ORDRE À LA MORGUE	3



DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FICHE OPÉRATIONNELLE
DÉPARTEMENTALE

SUAP DÉNOMBREMENT

CADRE GÉNÉRAL

Le dispositif de dénombrement, de suivi des victimes doit permettre le partage des informations liées à ces personnes, depuis le COS vers l'interservices et les autorités.

Le **dispositif interservices de dénombrement et de suivi des victimes**, SINUS (Système d'Information Numérique Standardisé) est le système qui après la saisie permet de partager le dénombrement, la catégorisation et le suivi des victimes dans le cadre d'un évènement impliquant **au moins 10 victimes**, voire moins à l'appréciation du COS.

La montée en puissance de l'intervention peut ensuite s'effectuer telle que prévue lors de l'activation du dispositif **ORSEC NOmbreuses Vlctimes**.

Le dénombrement repose sur quatre objectifs :

- ✓ fournir aux autorités un décompte unique rapide ;
- ✓ fournir aux acteurs de la chaîne de santé les informations permettant d'anticiper l'impact de l'évènement sur le système de santé ;
- ✓ fournir à l'autorité judiciaire des informations précises sur les victimes décédées ;
- ✓ fournir le maximum d'informations sur les victimes inconscientes afin de faciliter leurs identifications par les services d'enquêtes compétents.

Notre méthode de dénombrement repose sur 3 éléments essentiels :

- ✓ **premier dénombrement quantitatif (Nombre/Etat/Localisation)** aux Points de Rassemblement (PR) ;
- ✓ **dernier dénombrement qualitatif (maximum d'informations possible de la fiche dénombrement)** à l'évacuation en lien avec les forces de l'ordre ;
- ✓ **remontée** des informations auprès du **COS** pour envoi vers l'interservices et les autorités.

La méthode et la rigueur de mise en œuvre sur le terrain sont les points forts de cet outil opérationnel.

La dénomination des victimes et des personnes présentes relèvent de la partie cadre général en Page 2 de la **FOps SUAP**.

La fiche de dénombrement est le document utilisé pour toute intervention. Cette fiche est renseignée dès la prise en compte des victimes jusqu'à leur évacuation.

Sur une intervention relevant du dispositif Orsec NOVI, la fiche dénombrement doit être renseignée dans les différents sous-secteurs (PRV/PRI/EVAC, etc.). Puis directement transmise à l'officier « Renseignements » du PC « COS » ou « secteur DSM ».



DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FICHE OPÉRATIONNELLE
DÉPARTEMENTALE

SUAP DÉNOMBREMENT

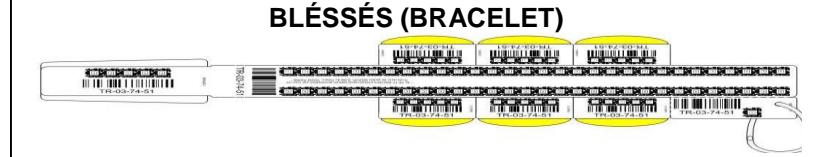
CADRE GÉNÉRAL

Le dispositif SINUS comprend :

La Douchette



BLÉSSÉS (BRACELET)



La Fiche Dénombrement

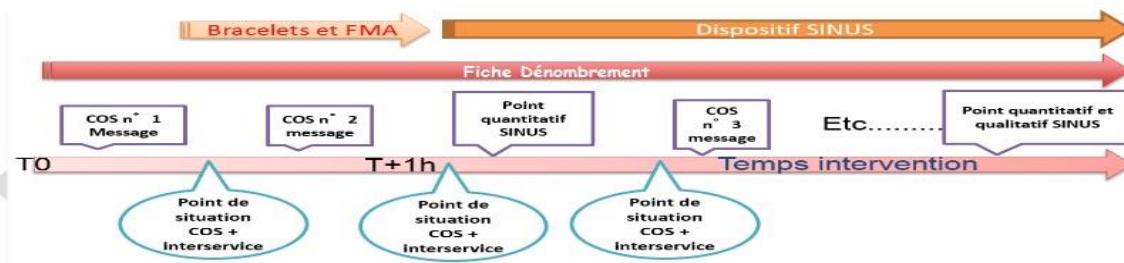
FICHE DÉNOMBREMENT ÉTIQUETTES	NOM PRENOM	PRV <input type="checkbox"/>	PRI <input type="checkbox"/>
	AGE	ADRESSE	
1 Coller l'étiquette ici			
2 Coller l'étiquette ici			
3 Coller l'étiquette ici			

La pose des bracelets, des FMA et le renseignement du tableau des victimes sont délégués à un chef d'agrès.

La saisie dans SINUS se fait :

- ✓ Par le chef de groupe lorsqu'il est engagé seul (en SGOG au retour de l'intervention ou sur le terrain selon le matériel informatique disponible) ;
- ✓ Dans le PC de Colonne lors de la prise de commandement d'un chef de colonne ;
- ✓ Dans le PC DSM au niveau chef de site.

Déroulement d'une intervention avec mis en œuvre du dispositif de dénombrement et de suivi des victimes et des impliqués :



- ✓ Les premières remontées d'information se feront toujours par les messages du COS vers le CODIS (il en est de même pour les sous-secteurs PRV/PRI et Evacuation vers le chef du secteur DSM).
- ✓ Le dispositif SINUS vient ensuite se mettre en place pour consolider les données interservices (Blessés, Décédés et Impliqués).



DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FICHE OPÉRATIONNELLE
DÉPARTEMENTALE

SUAP DÉNOMBREMENT

GLOSSAIRE

- ✓ **CIC** Cellule Interministérielle de Crise.
- ✓ **CODIS** Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.
- ✓ **COS** Commandant des Opérations de Secours.
- ✓ **CTA** Centre de Traitement de l'Alerte.
- ✓ **DCD** Décédé.
- ✓ **FMA** Fiche Médicale de l'Avant.
- ✓ **GN** Gendarmerie Nationale.
- ✓ **NOVI** NOmbreuses Vlctimes.
- ✓ **ORSEC** Organisation de la Réponse de Sécurité Civile.
- ✓ **PC** Poste de Commandement.
- ✓ **PN** Police Nationale.
- ✓ **PR** Points de Regroupement.
- ✓ **PRI** Point de Regroupement des Impliqués.
- ✓ **PRV** Point de Regroupement des Victimes.
- ✓ **SAMU** Service d'Aide Médicale Urgente.
- ✓ **SDIS** Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- ✓ **SINUS** Système d'Information Numérique Standardisé.



DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FICHE OPÉRATIONNELLE
DÉPARTEMENTALE

SUAP DÉNOMBREMENT

CTA - CODIS / ENGAGEMENT DES MOYENS

A LA PRISE D'APPEL

L'opérateur :

- ✓ informe l'adjoint chef de Salle CTA/CODIS, lorsque la notion d'au moins 10 victimes est connue.

L'adjoint chef de Salle CTA/CODIS :

- ✓ si engagement d'un module commandement de colonne : engage **1 Chef de Groupe DENOMBREMENT PRV** en plus des moyens ;
- ✓ prévient le chef de salle CTA/CODIS de la demande de secours.

CTA - CODIS / INFORMATION

L'adjoint chef de Salle CTA informe :

- ✓ le C.R.R.A. 15 selon la nature de l'intervention ;
- ✓ la Police Nationale ou la Gendarmerie Nationale ;
- ✓ le(s) Maire(s) territorialement concerné(s).

L'officier chef de salle CODIS informe :

- ✓ la chaîne de commandement ;
- ✓ les autorités selon les dispositions en vigueur ;
- ✓ le COZ PARIS si création d'un événement SYNERGI ;
- ✓ le CODIS du département concerné en cas d'intervention impliquant un autre département ;
- ✓ centre opérationnel en cas d'intervention sur secteur BSPP.

Procède à :

- ✓ l'ouverture d'un événement depuis l'interface SINUS ;
- ✓ l'affectation des fiches victimes SINUS de l'événement tampon vers l'événement créé.

Dans le cas d'une intervention avec NOVI, la mise en place du dispositif et la remontée des informations et l'utilisation de SINUS seront systématiquement mis en œuvre et un événement SINUS sera ouvert dès que possible par l'officier chef de salle CODIS.

SIRCO, SYNERGI, CRISORSEC :

L'officier chef de salle CODIS renseignera ces outils selon les règles en vigueur décrites dans la [FOps AUTORITÉS](#).



DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FICHE OPÉRATIONNELLE
DÉPARTEMENTALE

SUAP DÉNOMBREMENT

COS

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT LORS D'UNE INTERVENTION

Missions du 1^{er} Chef d'Agrès :

- ✓ transmet sans délai **un message** au CTA en précisant :
 - l'estimation du nombre de victimes ;
 - initie la mise en place d'un **Point de Regroupement** ;
 - commence dans la mesure du possible à renseigner la fiche navette dénombrement.

Sur ordre du Chef de Groupe :

- ✓ appose les bracelets « SINUS » ;
- ✓ renseigne la fiche navette dénombrement (Etiquette + Etat + Secteur).

Missions du Chef de Groupe (COS) :

- ✓ désigne un chef d'agress pour prendre en compte la gestion SUAP PR (PRV et PRI) : récupère la ou les fiches « dénombrement » (du 1^{er} Chef d'agress) et s'assure de la pose des bracelets SINUS ;
- ✓ fait procéder à l'ouverture d'un évènement SINUS en utilisant dans son message la formulation suivante :

«JE DEMANDE L'ACTIVATION DE SINUS POUR XX VICTIMES»,

- ✓ fait un point avec l'interservices pour connaître notamment le nombre et le devenir des impliqués (Nota : en cas d'attentat, la gestion du PRI incombe aux forces de l'ordre).

Cela n'exclut pas un dénombrement et une transmission du nombre de blessés et d'impliqués par radio.

Missions des COS successifs : (selon les missions prévues dans la [FOps NOVI](#) le cas échéant).

- ✓ s'assurent de la mise en œuvre du dispositif SINUS ;
- ✓ s'assurent de la transmission régulière des fiches dénombrement à l'officier RENS du VPC COS ou DSM pour saisie dans le serveur SINUS ;
- ✓ informent régulièrement le CODIS de l'envoi des données ;
- ✓ font un point interservices pour connaître notamment le nombre et le devenir des impliqués.



DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FICHE OPÉRATIONNELLE
DÉPARTEMENTALE

SUAP DÉNOMBREMENT

RÉFÉRENCES

- ✓ Courier de la DGSCGC en date du 29 février 2012.
- ✓ Arrêté ORSEC NOVI du 05 mars 2012.
- ✓ Instruction interministérielle n° INTE1801142J du 02 janvier 2019.
- ✓ Instruction relative à la procédure d'élaboration d'un bilan victimaire du 16 décembre 2023.

ANNEXES

[PRINCIPE GÉNÉRAL DU DÉNOMBREMENT LORS D'INTERVENTION SANS VPCC](#)

[PRINCIPE GÉNÉRAL DU DÉNOMBREMENT LORS D'INTERVENTION AVEC VPCC](#)

[AFFECTATION DES OUTILS DU DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT DES VICTIMES](#)

[TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS DES VICTIMES](#)

[FICHE DÉNOMBREMENT](#)

[FICHE MISSION - CG DÉNOMBREMENT PRV](#)

[FICHE MISSION - CG DÉNOMBREMENT ÉVACUATION](#)

[FICHE MISSION – CGD AU COD](#)

[FICHE MISSION – OPÉRATEUR VPCC](#)

[FICHE MISSION – SP AU PRI](#)

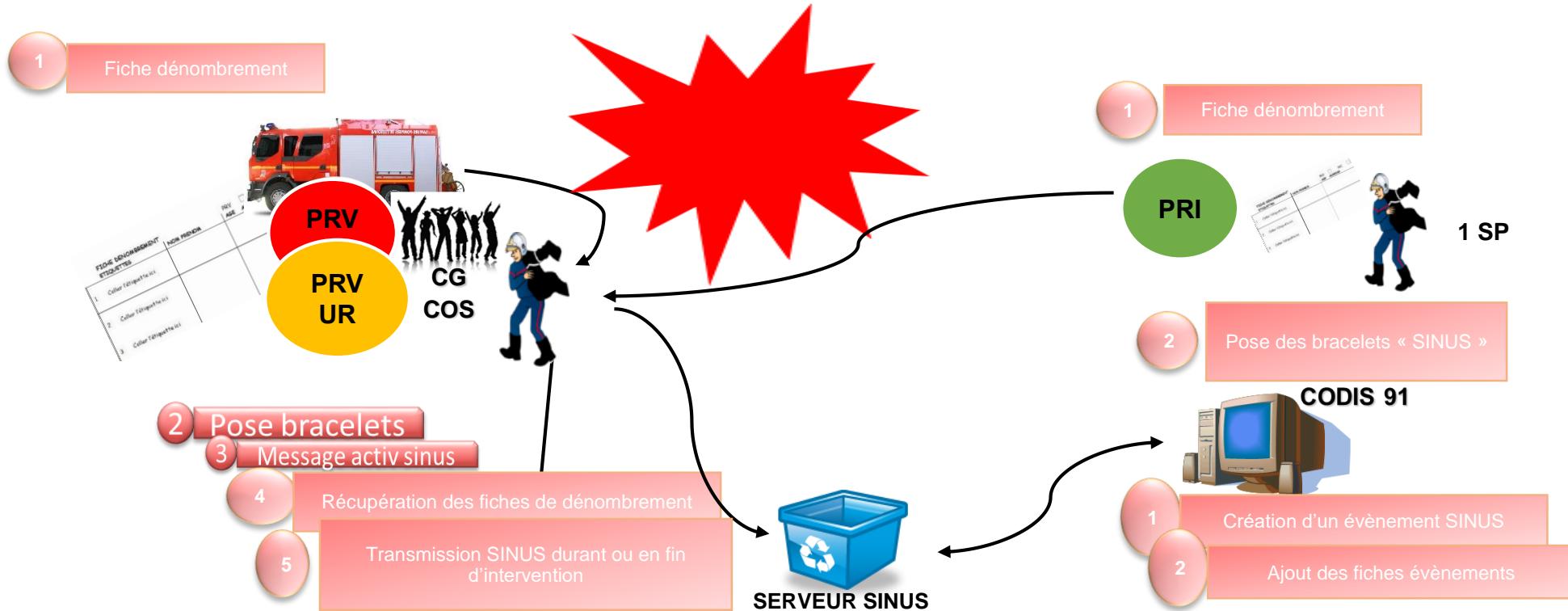
[FICHE MISSION - OFFICIER RENSEIGNEMENTS AU VPCC SECTEUR DSM](#)

[FICHE MISSION - OFFICIER SUPERVISEUR CHEF DE SALLE CTA / CODIS](#)

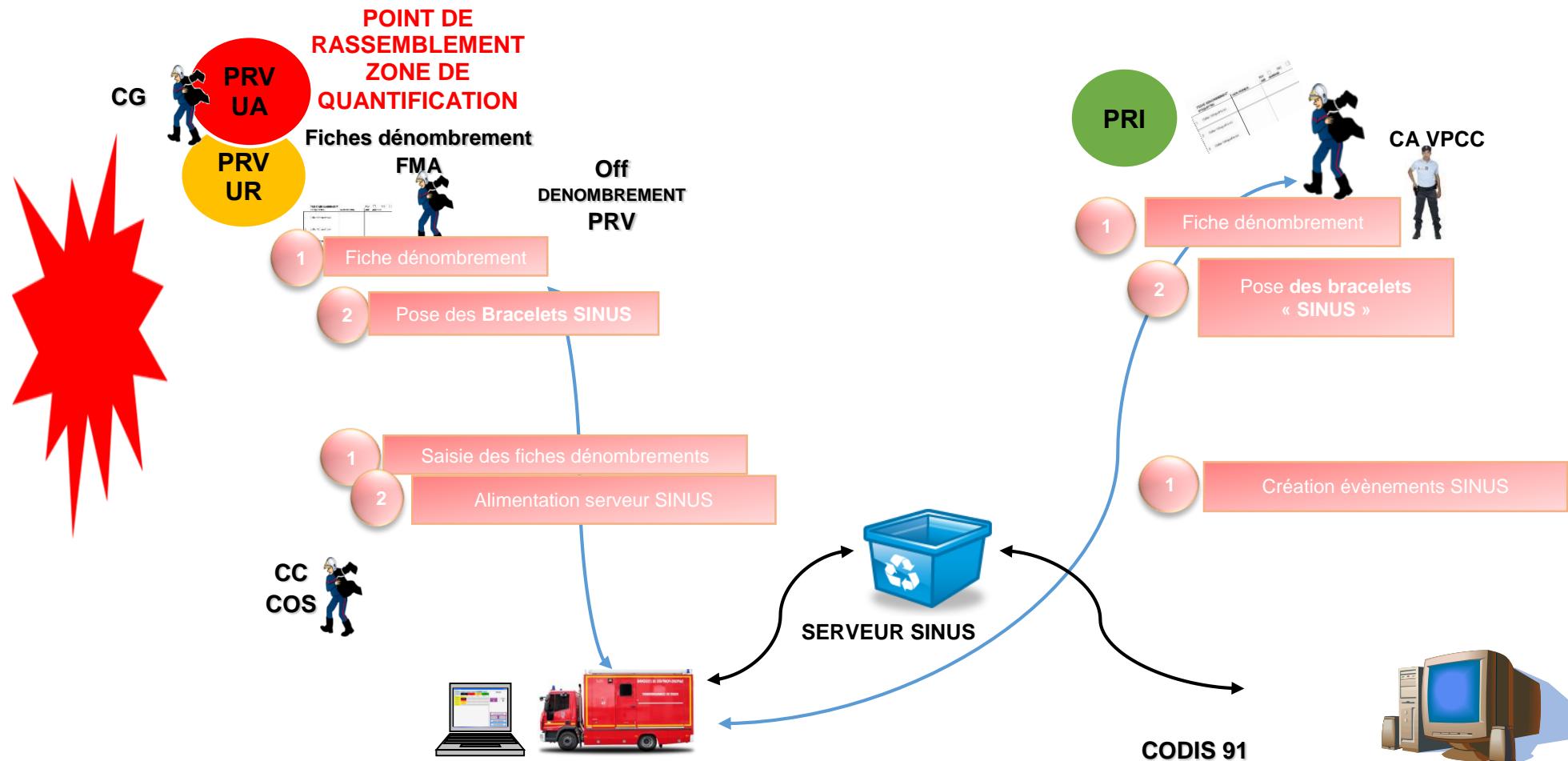
[FICHE MISSION – INFIRMIER COORDINATEUR AU VPCC](#)

[FICHE MISSION – FORCES DE L'ORDRE À LA MORGUE](#)

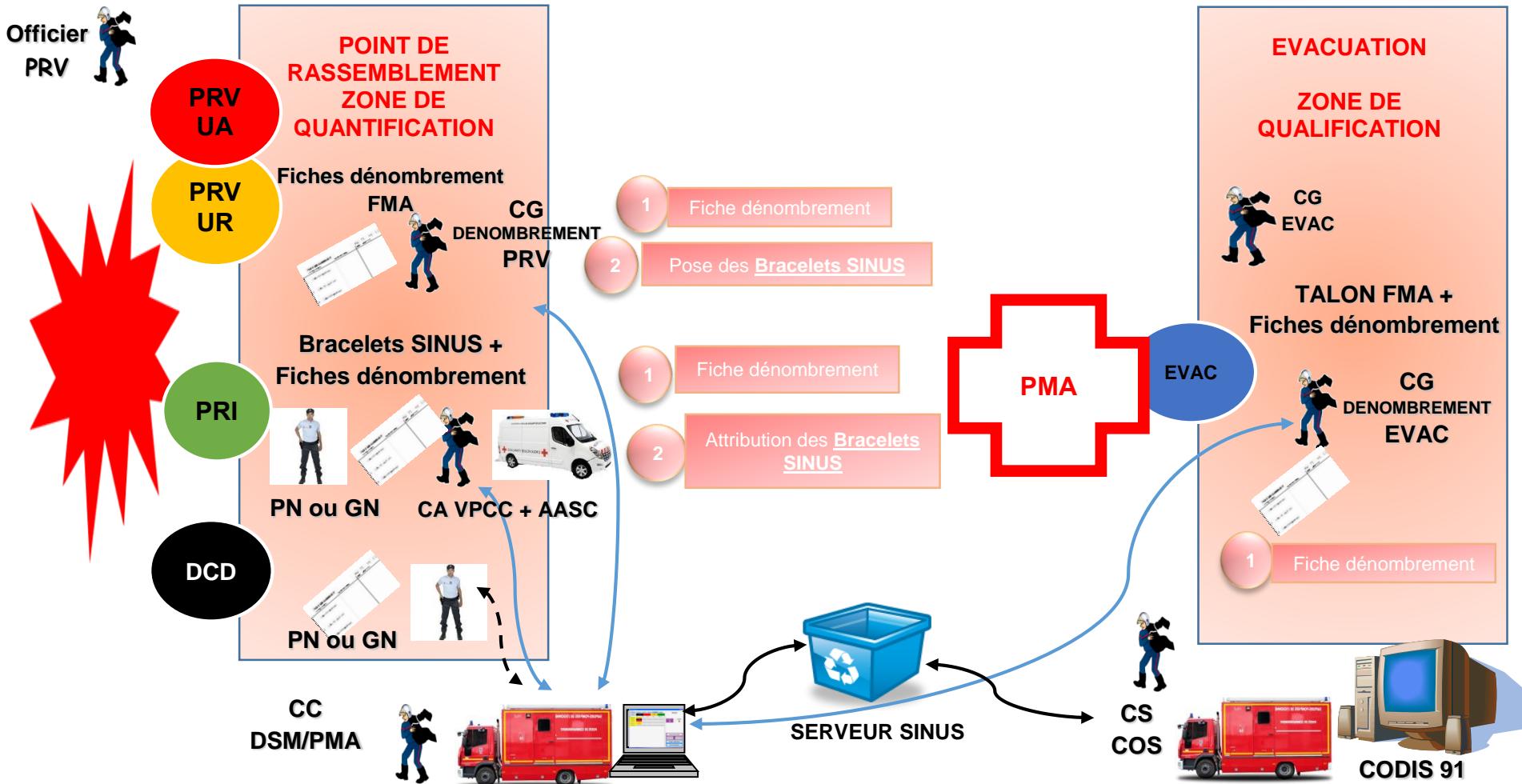
PRINCIPE GÉNÉRAL DU DÉNOMBREMENT LORS D'INTERVENTION SANS VPCC



PRINCIPE GÉNÉRAL DU DÉNOMBREMENT LORS D'INTERVENTION AVEC VPCC



PRINCIPE GÉNÉRAL DU DÉNOMBREMENT LORS D'INTERVENTION NOVI





DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FICHE OPÉRATIONNELLE
DÉPARTEMENTALE

SUAP DÉNOMBREMENT

AFFECTATION DES OUTILS DU DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT DES VICTIMES

Véhicules	Nombre de véhicules ou sites	Nombre de bracelets par véhicules ou sites	Nombre de FMA par véhicules ou sites	Nombre de fiches de dénombrement	Nombre de douchettes par véhicules ou site
VSAV	80	10		2	
VLCG	9	30	20	10	1
VLCGD	2				
VPCC	4				1
VPRV	1	300	300	60	
BPMA	1			60	
SGOG		200	100	60	

Après utilisation de ces matériels en intervention, le groupement territorial se charge de redistribuer des consommables aux centres de secours et /ou chef de groupe en ayant fait la demande.

Le service COO à la charge du stock départemental, le groupement territorial envoie alors un mail à servcoo@sdis91.fr, afin de reconstituer son propre stock.

Page 4 / 6

SDIROS / Groupement des Opérations / COVADOP 2023-1

Date de la MÀJ du corps de la FOps : 07/03/2023

Date de la MÀJ précédente : 13/10/2021

Date de la MÀJ des annexes : 07/03/2023

Original signé

SCHÉMAS

LCL F. BARET



DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FICHE OPÉRATIONNELLE
DÉPARTEMENTALE

SUAP DÉNOMBREMENT

TABLEAU DE RENSEIGNEMENT DES VICTIMES

Groupe Horaire	IMPLIQUÉS	UR	UA	DCD
PRI/CAI				
PRV				
EVACUATION				
MORGUE				
TOTAL				

Page 5 / 6

SDIROS / Groupement des Opérations / COVADOP 2023-1
Date de la MAJ du corps de la FOps : 07/03/2023
Date de la MAJ précédente : 13/10/2021
Date de la MAJ des annexes : 07/03/2023

SCHÉMAS

Original signé

LCL F. BARET



DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FICHE OPÉRATIONNELLE
DÉPARTEMENTALE

SUAP DÉNOMBREMENT

FICHE DÉNOMBREMENT

FICHE DÉNOMBREMENT

PRV

PRI

EVAC

MORGUE

Date : _____

ÉTIQUETTES	ÉTAT	IDENTITÉ				HEURE EVAC	VECTEUR	DESTINATION
		UA <input type="checkbox"/>	NOM	PRENOM				
1 Coller l'étiquette ici	UR <input type="checkbox"/>	SEXÉ		AGE				<input type="checkbox"/> Laissé sur place <input type="checkbox"/> CH de <input type="checkbox"/> Clinique de <input type="checkbox"/> Autre :
	IMP <input type="checkbox"/>	ADRESSE						
	DCD <input type="checkbox"/>	ADRESSE						
		COMMUNE						
2 Coller l'étiquette ici	UA <input type="checkbox"/>	NOM	PRENOM					<input type="checkbox"/> Laissé sur place <input type="checkbox"/> CH de <input type="checkbox"/> Clinique de <input type="checkbox"/> Autre :
	UR <input type="checkbox"/>	SEXÉ	AGE					
	IMP <input type="checkbox"/>	ADRESSE						
	DCD <input type="checkbox"/>	ADRESSE						
		COMMUNE						
3 Coller l'étiquette ici	UA <input type="checkbox"/>	NOM	PRENOM					<input type="checkbox"/> Laissé sur place <input type="checkbox"/> CH de <input type="checkbox"/> Clinique de <input type="checkbox"/> Autre :
	UR <input type="checkbox"/>	SEXÉ	AGE					
	IMP <input type="checkbox"/>	ADRESSE						
	DCD <input type="checkbox"/>	ADRESSE						
		COMMUNE						
4 Coller l'étiquette ici	UA <input type="checkbox"/>	NOM	PRENOM					<input type="checkbox"/> Laissé sur place <input type="checkbox"/> CH de <input type="checkbox"/> Clinique de <input type="checkbox"/> Autre :
	UR <input type="checkbox"/>	SEXÉ	AGE					
	IMP <input type="checkbox"/>	ADRESSE						
	DCD <input type="checkbox"/>	ADRESSE						
		COMMUNE						
5 Coller l'étiquette ici	UA <input type="checkbox"/>	NOM	PRENOM					<input type="checkbox"/> Laissé sur place <input type="checkbox"/> CH de <input type="checkbox"/> Clinique de <input type="checkbox"/> Autre :
	UR <input type="checkbox"/>	SEXÉ	AGE					
	IMP <input type="checkbox"/>	ADRESSE						
	DCD <input type="checkbox"/>	ADRESSE						

Page 6 / 6

SDIROS / Groupement des Opérations / COVADOP 2023-1

Date de la MAJ du corps de la FOps : 07/03/2023

Date de la MAJ précédente : 13/10/2021

Date de la MAJ des annexes : 07/03/2023

Original signé

LCL F. BARET

SCHÉMAS



DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FICHE OPÉRATIONNELLE
DÉPARTEMENTALE

SUAP DÉNOMBREMENT

FICHE MISSION - CG DÉNOMBREMENT PRV

Qui	Chef de groupe.
Chasuble	« CG DENOMBREMENT PRV » couleur verte.
Position	Au niveau de la zone PRV.
Différentes tâches à accomplir	<ul style="list-style-type: none">✓ S'assure de la pose des FMA et des bracelets SINUS sur chaque victime dès leur prise en charge au(x) PRV.✓ Fait renseigner la (les) fiche(s) dénombrement (Etiquettes/Catégorie/Lieu) et s'assure de leur transmission au PC DSM.✓ S'assure, à intervalles réguliers, de la remontée des informations SUAP « quantitatives » vers le VPCC par radio et par la transmission physique des fiches dénombrement.
Sous autorité du	COS ou Chef Sous-Secteur PRV.
En relation avec	L'officier PRV / L'officier « renseignements » du VPCC/ Force de l'ordre.

FICHE MISSION - CG DÉNOMBREMENT ÉVACUATION

Qui	Chef de Groupe.
Chasuble	« CG DENOMBREMENT EVAC » couleur bleue.
Position	Au niveau de la zone EVAC.
Différentes tâches à accomplir	<ul style="list-style-type: none">✓ S'assure du renseignement de(s) la fiche(s) dénombrement à l'évacuation et des parties : heure évacuation / vecteur / destination.✓ Complète, dans la mesure du possible et en lien avec les Forces de l'Ordre, les identités.✓ Conserve le talon des FMA des victimes évacuées.✓ S'assure, à intervalles réguliers, de la remontée des informations SUAP « qualitatives » vers le VPCC par radio et par la transmission physique des fiches dénombrement.
Sous autorité du	Chef Sous-Secteur Evacuation.
En relation avec	L'officier EVACUATION / L'officier « RENSEIGNEMENTS » du VPCC /Force de l'ordre.

FICHE MISSION – CGD AU COD

Position	Au COD.
Différentes tâches à accomplir	<ul style="list-style-type: none">✓ Consulte les données SUAP dans l'interface SINUS.✓ Réalise à la demande les listes et états de SINUS au Chef de Site présent au COD.
Sous autorité du	Chef de Site.
En relation avec	L'officier superviseur chef de salle CTA – CODIS.



DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FICHE OPÉRATIONNELLE
DÉPARTEMENTALE

SUAP DÉNOMBREMENT

FICHE MISSION – OPÉRATEUR VPCC

Position	Au VPCC.
Différentes tâches à accomplir	<ul style="list-style-type: none">✓ Récupère à intervalles réguliers, les fiches dénombrement des CG dénombrement PRV, EVAC et du PRI.✓ Saisit en priorité les fiches provenant du sous-secteur PRV.✓ Assure conjointement avec l'officier « RENS » du VPCC et le cadre infirmier l'envoi des données SUAP dès que possible puis de manière répétée vers le PC du Chef de site par radio et par l'outil SINUS.✓ Fournit le matériel nécessaire aux forces de l'ordre pour la gestion des DCD (bracelets + fiches dénombrement SINUS).
Sous autorité du	COS ou Chef secteur DSM.
En relation avec	L'officier « RENSEIGNEMENT » du VPCC DSM et le cadre infirmier.

FICHE MISSION – SP AU PRI

Qui	Un SP ou CA du VPCC.
Position	Au PRI.
Différentes tâches à accomplir	<ul style="list-style-type: none">✓ S'assure de la pose des bracelets SINUS sur chaque victime dès leur prise en charge au(x) PR.✓ S'assure du renseignement de la (des) fiche(s) dénombrement à la sortie du (des) PRI.✓ S'assure, à intervalles réguliers, de la remontée des informations SUAP « quantitatives » vers le VPCC par radio et par la transmission physique des fiches dénombrement.✓ Tient à jour un tableau des impliqués.✓ Si un impliqué devient victime, le fait conduire au PMA avec son bracelet sans changer son état.
Sous autorité du	COS (CG) ou officier PRV.
En relation avec	COS (CG) ou officier PRV / Force de l'ordre.

FICHE MISSION - OFFICIER RENSEIGNEMENT AU VPCC DSM

Qui	Chef de groupe.
Chasuble	« RENSEIGNEMENT ».
Position	Au niveau du VPCC DSM.
Différentes tâches à accomplir	<ul style="list-style-type: none">✓ Récupère les données SUAP, fiches dénombrements (Blessés et impliqués).✓ Assure conjointement avec l'opérateur du VPCC et le cadre infirmier l'envoi des données SUAP dès que possible puis de manière répétée vers le PC du chef de site par radio et par l'outil SINUS.
Sous autorité du	COS (CC) ou Chef PC DSM.
En relation avec	COS ou chef PC DSM / L'officier dénombrement PRV / L'officier CG dénombrement évacuation / Le chef d'agrès du VPCC (au PRI).

Page 2 / 3	SDIROS / Groupement des Opérations / COVADOP 2023-1 Date de la MAJ du corps de la FOps : 07/03/2023 Date de la MAJ précédente : 13/10/2021 Date de la MAJ des annexes : 07/03/2023	Original signé LCL F. BARET
FICHES MISSIONS		



DISPOSITIF DE DÉNOMBREMENT SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

FICHE OPÉRATIONNELLE
DÉPARTEMENTALE

SUAP DÉNOMBREMENT

FICHE MISSION - CHEF DE SALLE CODIS

Position	AU CODIS.
Différentes tâches à accomplir	<ul style="list-style-type: none">✓ Crée un événement dans SINUS dès que la demande d'activation est formulée par le COS.✓ Réaffecte les fiches SINUS envoyées du terrain à l'évènement créé (si non réalisé auparavant).✓ Réalise l'extraction et l'export des états synthétiques pour intégration dans le portail ORSEC. <p>A la demande :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Réalise les listes, statistiques, etc.✓ Consulte une fiche victime.
Sous autorité du	Officier supérieur CODIS.
En relation Avec	Le COS / L'officier « RENSEIGNEMENTS » du PC du COS /Le CGD au COD.

FICHE MISSION – INFIRMIER COORDINATEUR AU VPCC DSM

Qui	Infirmier.
Chasuble	INFIRMIER.
Position	Au niveau du VPCC DSM.
Différentes tâches à accomplir	<ul style="list-style-type: none">✓ Récupère les données SUAP, fiches dénombrements (Blessés et impliqués).✓ Assure conjointement avec l'opérateur du VPCC et l'officier « RENSEIGNEMENT » l'envoi des données SUAP dès que possible puis de manière répétée vers le PC du Chef de site par radio et par l'outil SINUS.✓ Assure la gestion du tableau des victimes dans le PC.✓ Assure conjointement avec l'officier « MOYENS » la pérennité des moyens SUAP.
Sous autorité du	COS (CC) ou Chef PC DSM.
En relation avec	COS ou chef PC DSM / L'officier dénombrement PRV / L'officier CG dénombrement évacuation / Le chef d'agrès du VPCC (au PRI).

FICHE MISSION – FORCES DE L'ORDRE À LA MORGUE

Position	A la morgue.
Différentes tâches à accomplir	<ul style="list-style-type: none">✓ S'assurent de la pose des bracelets SINUS sur chaque victime décédée (matériel à retirer dans le « PC COS »).✓ S'assurent du renseignement de la (des) fiche(s) dénombrement à la morgue.✓ S'assurent, à intervalles réguliers, de la remontée des informations vers le « PC COS » par la transmission physique des fiches dénombrement pour saisie dans l'outil SINUS.
Sous autorité du	Sans objet.
En relation Avec	Le COS / L'officier « RENSEIGNEMENT » du PC du COS.